

dont on avait besoin, et comment les membres européens à court de dollars pourraient-ils régler leurs achats de matériel et de matières premières?

Le début de l'année 1950 vit la création d'un Comité de production et d'approvisionnement militaire, au sein duquel tous les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord étaient représentés par de hauts fonctionnaires. Cette commission, avec son personnel administratif permanent, a rendu de grands services lorsqu'ils s'est agi d'évaluer les besoins, de déterminer le degré de priorité qu'exigeait la production de chaque article et d'établir le relevé des sources éventuelles de production. Pour mieux coordonner la production, la réunion de Bruxelles a décidé de remplacer le Comité de production et d'approvisionnement militaire par un nouvel organisme appelé « Bureau de production des armements » et pourvu d'une plus grande autorité que le Comité. Sa tâche consistera à étendre et accélérer la production ainsi qu'à assurer l'utilisation réciproque des ressources industrielles de tous les pays membres. Un directeur consacra tous son temps à ce Bureau. Il est entendu qu'un éminent industriel américain remplira ce rôle.

La production du matériel militaire moderne ainsi que l'entretien des effectifs de combat son extrêmement coûteux. Certains pays sont en meilleure posture que d'autres pour fournir rapidement soit des hommes soit du matériel. Les normes varient d'un pays à l'autre pour le matériel et pour la régime d'entretien des forces armées. Les signataires du Traité se sont engagés à agir « d'une manière continue et effective, par le développement de leurs propres moyens et en se prêtant mutuellement assistance », afin d'être en mesure de résister à une attaque armée. La question de l'« aide mutuelle » exige évidemment qu'on détermine la mesure dans laquelle les divers pays peuvent supporter le fardeau économique et financier de la défense commune. Dans certains pays, les bases mêmes du relèvement d'après-guerre pourraient être ébranlées par de trop lourdes charges. De plus, il y a lieu d'examiner les aspects politiques autant que les aspects économiques de la question, et il n'est guère possible d'exiger d'un pays qu'il assume de graves et nouvelles obligations si les autres tirent de l'arrière. C'est dire que la collaboration dans la défense demande la collaboration dans d'autres domaines plus vastes encore.

### **Simplification des rouages de l'Organisation**

La simplification des rouages de l'Organisation, surtout sur le plan politique, pose un autre problème, que l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord étudie actuellement. Au début, l'Organisation comportait trois organismes ministériels: le Conseil, composé des ministres des Affaires étrangères et qui assumait la direction générale de l'Organisation; le Comité de défense, composé des ministres de la Défense; et le Comité financier et économique de défense, qui groupait les ministres des Finances. Cet arrangement avait sans doute l'avantage d'intéresser d'une façon directe aux problèmes de la N.A.T.O. divers ministres de chaque gouvernement, ainsi que leurs fonctionnaires, mais il ne favorisait par l'action rapide. A la réunion de mai 1950, on décida de créer un conseil permanent de Suppléants des membres du Conseil, afin d'assurer une direction continue à l'activité de l'Organisation. On est toutefois d'avis, dans divers milieux, que la structure politique est inutilement compliquée. Aussi le Gouvernement canadien a-t-il proposé la fusion des trois comités ministériels en un seul organisme, qui serait en fait un conseil des gouvernements et aux séances duquel les pays membres auraient le droit de se faire représenter par les ministres de leur choix. Cette proposition, accueillie favorablement à Bruxelles, a été soumise pour étude aux Suppléants du Conseil.

Le renforcement de la communauté atlantique dépend, toutefois, plus immédiatement des mesures que prendront les gouvernements et les assemblées législatives que d'un accord de principe ou de plans élaborés aux réunions de l'Organisation. Le programme de défense considérablement amplifié que les États-Unis ont adopté